

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

PDCR

Commune déléguée de Terves : Conventions de servitudes GEREDIS

La Société GEREDIS doit mettre en place un câble de réseau électrique souterrain, pour procéder au renouvellement HTA PD09009 dans le bourg de la Commune déléguée de Terves sur les parcelles cadastrées :

- 324AS349 1 place de l'Eglise
- 324AS367 1 place du pré de la Cure
- 324AS330 2 place du pré de la Cure
- 324AS397 324AS542 324AS620 324AS624 Chemin de Maugrain
- 324AS142 3 rue de la cure

En effet, des considérations techniques les amènent à revoir la structure du réseau existant, tout en veillant à limiter la gêne occasionnée aux riverains.

Il est donc nécessaire de signer des conventions de servitudes pour le passage de ce câble souterrain avec GEREDIS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de servitudes GEREDIS sur les parcelles cadastrées 324AS349 367 330 397 542 620 624 142 dans le bourg de la commune déléguée de Terves
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220624-DG_DEL_2022_130-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022